



Interdit de gérer quels métiers sont possibles ?

Par Solena

Bonjour à tous,

Suite à une liquidation judiciaire, je suis interdite de gérer car j'ai privilégié le paiement de fournisseurs au reste de mes créances.

Quels métiers sont interdits ou autorisés suite à cette interdiction ?

Puis-je exercer des métiers en lien avec les ressources humaines type Assistant RH / Assistant en recrutement / Assitant en formation ? Ou bien des métiers administratifs tels que secrétaire ? A mon sens, ces métiers n'ont aucun lien avec la gestion ou direction d'un commerce ou d'une entreprise mais je souhaiterais avoir un retour à ce sujet pour être fixée.

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Solena.

Par ESP

Bonjour

Vous pouvez uniquement être salariée.